

Natacha Gagné est professeure titulaire au Département d'anthropologie de l'université Laval. Ses recherches portent principalement sur les processus de décolonisation et de redéfinition de la souveraineté, la coexistence dans les États pluralistes et les politiques de l'identité en Océanie (Polynésie française, Nouvelle-Zélande) et au Canada.

Marie Salaün est professeure à la Faculté de sciences humaines et sociales de l'université Paris Descartes. Ses recherches, menées au Centre d'anthropologie culturelle, portent sur les situations postcoloniales dans le Pacifique insulaire (Polynésie française, Hawaï, Nouvelle-Calédonie) pour comprendre de quoi procède le legs colonial en matière scolaire et interroger le mot d'ordre d'une décolonisation de l'école.

Mots-clés : Balandier – situation coloniale – théorie anthropologique – Québec – Polynésie française

L'effacement du « colonial » ou « seulement de ses formes les plus apparentes » ? Penser le contemporain grâce à la notion de situation coloniale chez Georges Balandier¹

Natacha Gagné,
université Laval

Marie Salaün,
université Paris Descartes/CANTHEL

À l'occasion du cinquantenaire de la publication de son texte « La situation coloniale : approche théorique » (1951), Georges Balandier revenait sur son modèle en posant la question suivante : « L'outil intellectuel qu'est la notion de situation coloniale, et la théorisation qui en procède, est-il devenu obsolète par les disparitions des colonisations issues des impérialismes du XX^e siècle ? » (Balandier, 2002 : 8).

Notre contribution à ce dossier consacré à Balandier se propose de prendre au sérieux cette interrogation, par un double déplacement, dans le temps d'une part – que vaut sa théorisation pour des réalités souvent qualifiées de postcoloniales ? –, et dans l'espace d'autre part – que vaut-elle pour décrire des terrains éloignés de son ancrage africain ?

Frederick Cooper fait remarquer que l'article était, lors de sa parution, en un sens déjà anachronique :

¹ L'écriture de ce texte a bénéficié des réflexions menées dans le cadre de deux projets ; le premier, « Mouvements autochtones et redéfinitions contemporaines de la souveraineté », est soutenu par une subvention Savoir du Conseil de la recherche en sciences humaines du Canada (CRSH), et le second, projet n° ANR-13-JSH1-0003-01 « AUTOCHTOM : Legs colonial et outre-mer autochtones », par l'Agence nationale de la recherche en France.

« Dans les années 1950 et 1960, les grandes questions qui mobilisaient les chercheurs, surtout en anthropologie et en sociologie, étaient les « -isations » : modernisation, urbanisation, industrialisation. G. Balandier lui-même tourna son attention dans cette direction, non pas pour célébrer ces processus mais pour les envisager de manière critique. La recherche universitaire ne se donnait plus, alors, les moyens d'envisager le colonialisme dans le sens proposé par l'article de G. Balandier : en tant que relation de pouvoir, résultant d'une histoire particulière et avec des significations profondes mais complexes aux plans social, économique, politique et culturel. Au plus fort du combat pour la décolonisation, et en particulier pendant la guerre d'Algérie, les intellectuels considéraient le colonialisme exclusivement comme un obstacle à écarter. Ce qui mobilisait les esprits, c'était son élimination et les conséquences de celles-ci, non la compréhension du fait colonial lui-même » (Cooper, 2004 : 18).

En décalage, donc, par rapport à son époque, comment ne le serait-il pas encore davantage aujourd'hui ? En effet, il est à première vue doublement condamné à l'inactualité. D'abord, parce que la vague des décolonisations des années 1950-1960 a, sur le papier, fait disparaître les situations décrites par Balandier. Ensuite, parce que là où le processus de décolonisation est « inachevé », les tentatives de modélisation produites ces dernières années ont tendance à minimiser fortement le sens et la portée du texte fondateur de Balandier, voire à mettre en cause sa pertinence dans ces cas (post)coloniaux particuliers². On pense ici à un courant historiographique récent, les *settler colonial studies*³, né au tournant du XXI^e siècle d'une volonté de fonder les études sur le colonialisme de peuplement en domaine distinct de recherches, sur lequel nous porterons notre attention pour mettre en perspective le legs de Balandier.

Nous le ferons à partir de deux exemples *a priori* éloignés du lieu de naissance du modèle : le Québec et la Polynésie française. Il s'agira moins de se prêter à un exercice d'application exhaustive de la théorie de Balandier, que de se livrer, comme il l'a fait en 1951, à un exercice programmatique qui considère modestement son œuvre comme une potentielle feuille de route, en vue de comprendre les situations contemporaines de nos propres terrains de recherche.

Retour sur un texte fondateur :

« La situation coloniale : approche théorique »

Balandier a insisté de manière récurrente sur la nécessité de considérer les circonstances de la rédaction de son article en la réinsérant dans sa trajectoire scientifique et son contexte intellectuel. Jean Copans écrit à ce propos :

« Il faut lire ce texte comme le document d'une certaine histoire intellectuelle et scientifique. Comme miroir d'une série d'enquêtes de terrain bien coloniales d'abord, comme lecture des innovations et des critiques anthropologiques de la tradition anglo-saxonne telle qu'elle pouvait être connue

² Sont concernés ici aussi bien les territoires qui figurent sur la liste des « territoires non autonomes » gérée par le Comité spécial de la décolonisation des Nations Unies, que, par extension, les populations colonisées des États issus des colonies de peuplement, dont des « peuples autochtones » au sens qu'on accorde à cette catégorie en droit international.

³ Ce courant s'étant institué dans le monde anglophone, nous garderons ici l'appellation en langue anglaise. On pourrait la traduire imparfaitement par Études du colonialisme de peuplement.

en France à la fin des années 1940 ensuite, comme témoignage de la pensée anticolonialiste française de l'après-guerre enfin » (Copans, 2001 : 32-33).

Dans ce texte, Balandier identifie un nouvel objet d'études : la situation coloniale, considérée comme une « totalité », un « phénomène social total » (au sens de Marcel Mauss). Son analyse suppose de tenir compte de toutes les composantes du terrain colonial : les colonisateurs, les colonisés, et les multiples interactions entre eux. La nouveauté est donc que le colonisateur, et l'empire colonial dont il est partie prenante, sont inclus dans l'analyse, alors qu'ils n'étaient pas entrés dans le champ de vision de la grande majorité des anthropologues qui, pour reprendre les termes de Balandier, prenaient en considération de manière très inégale la situation particulière qui s'impose aux peuples assujettis par l'action coloniale. Il renvoie dos à dos,

« [d]'une part, des chercheurs obsédés par la poursuite de l'ethnologiquement pur, du fait inaltéré et conservé miraculeusement dans sa primitivité, ou des chercheurs exclusivement avides de spéculation théorique méditant sur le destin des civilisations ou les origines de la société ; d'autre part, des chercheurs engagés dans de multiples enquêtes pratiques, et de portée restreinte, se contentant d'un empirisme commode ne dépassant guère le niveau d'une technique » (Balandier, 1951 : 45).

Balandier se démarque du paradigme du « changement culturel » alors dominant dans l'anthropologie fonctionnaliste, dont le principal représentant était Bronislaw Malinowski. Ce que proposait ce dernier, et l'institut qu'il dirigeait, l'Institut international des langues et civilisations africaines⁴, était d'expliquer les aspects des cultures indigènes qui rendent possible la cohésion sociale, les économies de la vie en communauté et les façons dont les sociétés africaines étaient perturbées par l'invasion des idées occidentales, les forces économiques et les changements dans les institutions et comportements africains (Goody, 1995 : 42). L'intérêt était surtout orienté sur les effets du contact culturel sur les sociétés indigènes. Balandier estimait que cette approche était trop limitée, car pour comprendre le changement social, il ne suffisait pas, selon lui, de classer les phénomènes observables en trois ensembles disjoints – culture africaine, culture occidentale, culture issue du contact – ni même d'établir des relations d'homologie fonctionnelle entre ces trois ensembles. Une dimension fondamentale était oubliée dans le schéma fonctionnaliste : la conflictualité qui marque les rapports entre société coloniale et société colonisée. Balandier n'était pas le premier à reprocher à Malinowski ce qu'il qualifiait de « méconnaissance du caractère radicalement conflictuel » (Balandier, 1951 : 55) des rapports sociaux en situation coloniale. Quatre ans plus tôt, Max Gluckman écrivait de Malinowski qu'il avait posé les problèmes dans « les termes les plus naïfs » et suivait une voie dangereuse en atténuant les conflits (Gluckman, 1947 : 111).

Au-delà de la place centrale du conflit dans l'analyse⁵, Gluckman et Balandier partageaient la conviction qu'en lieu et place d'une juxtaposition de races ou de cultures

⁴ *The International Institute of African Languages and Cultures.*

⁵ Georges Balandier dira dans un entretien en 2010 : « [Gluckman] c'est une rencontre mutuelle. Je l'ai fait venir à l'EHESS. Il se trouve que nous avons découvert que nous avions des options communes, notamment l'approche dynamiste qui fait place aux conflits, qui ne pense pas que l'univers social s'"arrange", mais qu'au contraire il est sous la contrainte de la production continue » (Balandier, Steinmetz et Sapiro, 2010 : 60).

distinctes, le terrain colonial doit être compris comme système de relations. C'est cette idée que reprend Balandier en proposant la notion de « situation coloniale » : l'unité d'analyse n'est plus la culture ou la tribu comme dans l'anthropologie qui prédomine à l'époque, mais une unité définie dans et par le système colonial (L'Estoile, 2008 : 122). Il devient alors impossible, tant pour Gluckman que pour Balandier, d'étudier une communauté indigène comme une entité isolable ou autonome. Cette fiction correspond précisément aux catégories coloniales qui sont les soubassements du colonialisme dont la réification est légitimée par l'entreprise anthropologique de l'époque, d'où l'importance d'analyser « le rôle nécessaire des structures sociales qui englobent et situent ensemble des acteurs distincts » (Copans, 2001 : 45).

De la situation coloniale, on retiendra la définition que Balandier donne en conclusion de son texte. Selon lui, ses conditions « les plus générales et les plus manifestes » sont

« la domination imposée par une minorité étrangère, racialement (ou ethniquement) et culturellement différente, au nom d'une supériorité raciale (ou ethnique) et culturelle dogmatiquement affirmée, à une majorité autochtone matériellement inférieure ; cette domination entraînant la mise en rapport de civilisations radicalement hétérogènes : une civilisation à machinisme, à économie puissante, à rythme rapide et d'origine chrétienne s'imposant à des civilisations sans machinisme, à économie 'arriérée', à rythme lent et radicalement 'non-chrétienne' ; le caractère fondamentalement antagoniste des relations existant entre ces deux sociétés qui s'explique par le rôle d'instrument auquel est condamnée la société colonisée ; la nécessité, pour maintenir la domination, de recourir non seulement à la 'force' mais encore à un système de pseudo-justifications et de comportements stéréotypés, etc. » (Balandier, 1951 : 75-76)

On le voit, la situation coloniale est d'abord une configuration de rapports de pouvoir particulière, une configuration « continûment en mouvement » (Balandier, Steinmetz et Sapiro, 2010 : 60), qui place donc le politique, et l'histoire, au premier plan.

Balandier explique sa préférence pour le terme de « situation » sur celui de « configuration » de la manière suivante : « On aurait pu employer 'configuration', ce qu'a proposé et fait Elias. Pourquoi ai-je retenu 'situation' ? J'étais encore lié à Sartre, à Simone de Beauvoir, à Camus, soumis aux effets des affrontements philosophiques d'alors. Il y avait donc l'adhésion à la manière dont Sartre a théorisé sur les situations actuelles, sur la réalité politique et sociale se faisant » (*loc. cit.*)⁶. Dans son texte de 1951, Balandier précise pourtant que « la notion de 'situation' n'est pas le bien de la seule philosophie existentielle » (1951 : 77). Elle renvoie à la découverte de l'œuvre de Marcel Mauss et de sa « logique du 'vivant', du mouvement » en raison de l'intérêt qu'il porte au « 'phénomène social total' où toutes les composantes du social sont à l'œuvre dans un jeu de relations complexes et mouvantes » (Balandier, 2002 : 5). Elle renvoie aussi à l'œuvre de Meyer Fortes et à un article de Max Gluckman (1940) qui abordent la notion de « situation sociale » pour l'étude de la participation des sociétés « noire » et « blanche » à un même ensemble dans l'Afrique « noire » colonisée, à ceux de Roger Bastide sur l'interpénétration des civilisations et « la situation dans laquelle le processus se fait » (cité dans Balandier, 1951 : 77 sans référence précise), mais

⁶ Voir aussi Balandier, 2002 : 5 et 2003 : 25-26.

également à Henri Wallon et Georges Gurvitch qui font allusion à la même notion, mais plutôt en parlant de « conjoncture sociale particulière » (*loc. cit.*). Quant à la notion précise de « situation coloniale », Balandier en attribue la paternité à Louis Wirth dans ses études sur les minorités (1941, 1945), notion qui fut développée par Octave Mannoni (1950) avec lequel Balandier prend pourtant certaines distances, puisque Mannoni analyse les relations entre le « colonial » et le colonisé « uniquement sur le plan psycho-psychanalytique » (Balandier, 1951 : 46)⁷.

En ce sens, comme Balandier l'écrit en 2002, à propos de son article :

« le texte semblait congédier l'ethnologie et son extension, l'anthropologie, pour leur substituer une sociologie actuelle dont les implications politiques étaient manifestées. Il est en réalité à l'origine d'une nouvelle anthropologie politique évidemment, mais tout autant d'une *sociologie dynamiste* qui allie sociologie et anthropologie, qui s'attache à l'étude de la constante production du social et des jeux de domination qui s'y développent » (2002 : 4 ; l'italique est de l'auteur).

Il était donc triplement inaudible – Balandier parle d'une « triple provocation » (2002 : 4) –, en tant que critique d'une ethnologie décontextualisée, en tant que critique d'une ethnologie certes actualisée, mais surdéterminée par ce que Copans (2017 : 320) qualifie d'hyper-traditionalisme tel qu'il était symbolisé en France par Marcel Griaule, et en tant que proposition d'une anthropologie politique tenant compte de l'histoire et attachée à l'analyse des rapports de domination⁸. Ce qui était gênant pour ses contemporains était sa position résolument anticoloniale⁹, alors que, trois ans avant Diên Biên Phu et le déclenchement des « évènements » d'Algérie, le temps était plutôt au réformisme et à l'aménagement du rapport colonial¹⁰.

Un modèle qui aurait trouvé ses limites ? Le cas des colonies de peuplement

On distingue classiquement dans l'historiographie du fait colonial le colonialisme dit « d'exploitation » où les colons, toujours minoritaires dans la population globale, exploitent les ressources naturelles et le travail des colonisés, et le colonialisme dit « de peuplement » où les colons viennent s'installer sur des territoires libérés de leurs premiers habitants, dont la proportion décroît continûment dans la population globale à mesure de leur minorisation démographique. Les exemples emblématiques de ce colonialisme de peuplement sont des pays tels que l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis ou encore le Canada.

⁷ Sur l'origine de la notion de « situation coloniale », voir aussi Mann (2013 : 110). Sur le contenu et la production du texte de Balandier de 1951, voir Merle (2013) et Copans (2014, chapitre 2).

⁸ Sur le rapport initial et complexe de Balandier à Griaule et à son école, voir Mary, 2017. Balandier est également critique de Claude Lévi-Strauss et de son structuralisme conquérant, notamment de son rapport à l'histoire ou plutôt de son ahistoricisme, même s'il partage son idée de relativisme culturel et est d'accord avec le Lévi-Strauss de *Race et histoire* (voir Copans, 2014 : 26). Il se positionnait aussi en critique des études du contact des cultures (*culture contact*) menées alors en Angleterre sous l'impulsion de Malinowski et des études de l'acculturation en vogue aux États-Unis (Balandier, 1951).

⁹ Voir Mann, 2013.

¹⁰ Sur l'État colonial tardif, voir Cooper, 2010.

Un élément central de cette dichotomisation entre deux processus coloniaux distincts est le poids démographique respectif des colons et des colonisés. À cet égard, il est clair que le texte fondateur de 1951 fait reposer le modèle sur les colonies d'exploitation, et non sur celles de peuplement. Balandier, citant Wirtz, rappelle pourtant que le concept de « minorité » n'est pas « d'ordre statistique », car « le volume d'un groupement ne suffit pas à faire de celui-ci une minorité » (Balandier, 1951 : 63). Si elle ne s'objective pas dans des chiffres, la situation minoritaire « est une certaine manière d'être dans la société globale, [qui] implique essentiellement la relation de dominé à dominant » (*loc. cit.*). Dans l'Afrique « noire » qui sert de substrat empirique à la théorie de Balandier, le groupe des colonisés est caractérisé par « sa supériorité numérique écrasante et la domination radicale qu'elle subit ; majorité numérique, elle n'en est pas moins une minorité sociologique » (*ibid.* : 68). Pour ne parler que des colonies françaises, en AOF comme en AEF, les Européens ne représenteront jamais plus de 1% de la population totale.

La question suivante vient immédiatement : ce qui caractérise la situation coloniale chez Balandier, modèle théorique fondé sur l'observation de colonies d'exploitation, vaut-il aussi, par extension, pour les colonies de peuplement ? Faut-il estimer que ces dernières échappent à la situation idéal-typique décrite par lui en 1951, avec pour corollaire qu'il faudrait proposer un modèle analytique alternatif *ad hoc* ?

C'est ce qu'estime un courant historiographique récent : les *settler colonial studies*, dont une source d'inspiration et une référence influente furent l'anthropologue et historien australien Patrick Wolfe et son ouvrage *Settler Colonialism and the Transformation of Anthropology*. Sa parution en 1999 est vue comme un moment crucial « dans l'extirpation' des *settler colonial studies* des études coloniales (et postcoloniales) : n'étant plus une sous-catégorie du colonialisme, le colonialisme de peuplement fut alors compris comme une catégorie en soi¹¹ » (Veracini, 2010 : 9 ; la traduction est la nôtre)¹². Les *settler colonial studies* furent également une exportation intellectuelle australienne (Veracini, 2016b : 249) sous l'impulsion d'un groupe de chercheurs basé à Melbourne et animé par deux historiens, Lorenzo Veracini, auteur de l'ouvrage fondateur *Settler Colonialism: A Theoretical Overview* (2010), et Edward Cavanagh. Ces derniers furent à l'origine de la création de la revue *Settler Colonial Studies*¹³ en 2010 et d'excellents promoteurs du nouveau courant historiographique qui attira rapidement l'attention des chercheurs à l'international, en particulier dans l'anglosphère, notamment au moyen d'un blog créé la même année.

Veracini (2011), dans l'introduction du premier numéro de la revue *Settler Colonial Studies*, explique la nécessité de fonder un nouveau champ de recherche en soutenant

¹¹- « in the 'extrication' of Settler colonial studies from colonial (and postcolonial) scholarly endeavours: no longer a subset category within colonialism, settler colonialism was now understood as an antitype category ».

¹²- Wolfe (2006) est également un texte de référence pour ce nouveau courant. Dans deux notices nécrologiques suivant le décès de Patrick Wolfe (1949-2016), Veracini revient sur l'influence de cet ouvrage sur le nouveau champ d'étude (2016a : 189) et énumère quelques-unes des différences de perspective qu'il entretient par rapport aux idées de Wolfe (2016b : 249-250). Pour des détails sur la biographie et les travaux de Wolfe, voir Silverstein, 2016.

¹³- La revue fut fondée avec le soutien de l'*Australian Research Council's Discovery Projects Funding Scheme*.

que le colonialisme de peuplement serait une formation sociale et historique essentiellement différente du colonialisme, et justifierait donc une « distinction analytique » (Veracini, 2011 : 2). Alors que l'exploitation des indigènes justifie le maintien de leur subordination dans le colonialisme, l'élimination des premiers occupants du territoire (par extermination ou assimilation forcée) est au principe du colonialisme de peuplement. Alors que le premier entretient et renforce l'altérité entre colon et colonisé, elle est refoulée, niée, dans le second. Alors que le premier constate la reproduction du système colonial, le second tend à effacer le fait colonial et donc à masquer ses origines, à s'éteindre lui-même, le colonisateur s'indigénisant dans le processus. Alors que pour le premier, l'invasion est une phase liminaire à laquelle succèdent d'autres périodes (la « pacification », la « mise en valeur », etc.), elle est « structurelle » pour le second. Patrick Wolfe est d'ailleurs souvent cité à ce propos : « Les colons viennent pour rester : l'invasion est une structure, non un événement¹⁴ » (Wolfe, 2006 : 388 ; la traduction est la nôtre). Alors que dans le colonialisme, les populations assujetties entrent dans des stratégies de résistance allant du refus de travail, au sabotage et à l'automutilation, en passant par le refus d'obéir et la dérision, dans le colonialisme de peuplement, la persistance du fait autochtone et la survie des peuples condamnés à disparaître sont les modalités de la résistance à l'oppression. Alors que la docilité des indigènes est la qualité requise dans le premier, leur fragilité est ce qui est mis au premier plan dans le second.

L'ensemble de ces différences, qui feraient du colonialisme et du colonialisme de peuplement des formations « ontologiquement distinctes » (Veracini, 2014a : 627), implique également de penser différemment ce que peut recouvrir la notion de « décolonisation » dans chacun de ces deux cas :

« Comme le colonialisme est structurellement différent du colonialisme de peuplement, la décolonisation des situations créées par l'un devrait différer de celles créées par l'autre. Nous savons comment elle fonctionne dans un cas, du moins, en théorie (l'État colonial, par exemple, se transforme en son successeur postcolonial), mais nous ne connaissons pas exactement encore les formes qu'elle devrait prendre dans l'autre¹⁵ » (Veracini, 2011 : 5 ; la traduction est la nôtre).

Très schématiquement, alors que la fin du colonialisme est marquée par l'accession de la colonie à l'indépendance et le départ de la puissance coloniale et de ses représentants, le colonialisme de peuplement ne peut, lui, que perdurer dans la permanence de la réalité autochtone dans les États souverains qui se sont autonomisés de l'ancienne métropole. Selon Veracini, le colonialisme de peuplement n'est pas une page d'histoire désormais tournée, il est à la fois historique et contemporain, passé et actuel. Les politiques contemporaines dites « de reconnaissance » d'un droit des peuples autochtones ne sont à cet égard pas des politiques de décolonisation, mais au contraire des stratégies de neutralisation de la souveraineté indigène :

« À leur manière, les entités politiques issues du colonialisme de peuplement se sont récemment adoucies et sont passées de la répression active de l'autochtonie à son incorporation par reconnaissance. Pourtant, comme beaucoup l'ont souligné, ceci ne peut pas être considéré comme un véritable mouvement en faveur de la

¹⁴ « Settler colonizers come to stay: invasion is a structure not an event ».

¹⁵ « as colonialism is structurally unlike settler colonialism, the decolonisation of one circumstance should differ from the decolonisation of the other. We know how one works, at least in theory (the colonial state, for example, is turned into its postcolonial successor), but we do not yet exactly know how the other should appear ».

décolonisation. Une permanence autochtone pleinement accomplie va bien au-delà d'une rhétorique conciliatrice contrôlée par l'État issu du colonialisme de peuplement, laquelle ne met pas fin à l'attaque de fond du colonialisme de peuplement contre l'autonomie souveraine autochtone. Hélas, comme les politiques de reconnaissance et de réconciliation avec les autochtones instituent un cadre pour *gérer* et neutraliser la différence autochtone, la nouvelle mesure promeut principalement la domestication des souverainetés autochtones au bénéfice de l'État issu du colonialisme de peuplement. Quelque chose d'autre est nécessaire¹⁶ » (Veracini, 2011 : 8 ; l'italique est de l'auteur et la traduction est la nôtre).

La conclusion d'un des grands inspirateurs de ce champ de recherche, Patrick Wolfe, est d'ailleurs claire : « Le colonialisme de peuplement est relativement imperméable aux changements de régime¹⁷ » (2006 : 402 ; la traduction est la nôtre). Sur le blogue de la revue, on peut aussi lire : « Il n'existe pas de néo-colonialisme de peuplement ou de post-colonialisme de peuplement parce le colonialisme de peuplement est une formation résistante qui prend rarement fin¹⁸ » (la traduction est la nôtre).

Des critiques ont été formulées à l'encontre de ce nouveau courant historiographique, à commencer par le déterminisme inhérent à la logique d'élimination qui, pour les *settler colonial studies*, sous-tend la formation du colonialisme de peuplement. La politologue Elizabeth Strakosch avertit du danger de la tendance totalisante de l'approche : « Comme champ de recherche, les *settler colonial studies* retracent cette impulsion vers le parachèvement colonial, mais elles peuvent aussi reproduire ses présupposés¹⁹ » (2016 : 16 ; la traduction est la nôtre). Pour l'anthropologue Tim Rowse (2014), l'approche tend à transformer l'histoire coloniale en une « téléologie d'élimination », réduisant par conséquent la sensibilité à l'hétérogénéité et à l'agencéité des autochtones²⁰ – comme des colonisateurs – ainsi qu'aux contextes différenciés dans lesquels s'est déployé le colonialisme de peuplement permettant des formations également différenciées. Rowse (2014 : 310) critique ainsi les *settler colonial studies* pour leur tendance homogénéisante et

16. « In their specific ways, the settler polities have recently relented and shifted from active repression of indigeneity to its incorporation by recognition. And yet, as many have noted, this cannot be considered a genuinely decolonising move. Indigenous ultimate permanence goes way beyond a settler-controlled conciliatory rhetoric that does not discontinue settler colonial substantive attack against indigenous sovereign autonomy. Alas, as the politics of indigenous recognition and reconciliation institute a framework designed to *manage* and neutralise indigenous difference, the new dispensation primarily promotes the domestication of indigenous sovereignties for the benefit of the settler state. Something else is needed ».

17. « Settler colonialism is relatively impervious to regime change ».

18. « There is no such thing as neo-settler colonialism or post-settler colonialism because settler colonialism is a resilient formation that rarely ends ». Voir <https://settlercolonialstudies.org/journal/> (site consulté le 18 mars 2017).

19. « As an academic field, settler colonial studies track this drive towards colonial completion, but can also reproduce its assumptions ».

20. La réponse de Veracini à Rowse (2014) qui critiquait la capacité du modèle à spécifier de façon empirique la résistance des sujets autochtones est problématique du point de vue scientifique : « Ce n'est pas le travail des *settler colonial studies*, en tant qu'entreprise intellectuelle, d'offrir cette spécificité. Soyons clair à ce sujet : les peuples autochtones peuvent la fournir eux-mêmes ; il s'agit là d'un marqueur fondamental d'un pouvoir souverain auto-déterminant. Les *settler colonial studies* se refusent à 'ventriloquer' » (2014b : 313 ; la traduction est la nôtre : « [I]t is not the job of settler colonial studies as an intellectual endeavour to provide that specificity. Let's be clear about this: Indigenous peoples can provide it —

déhistoricisante : les discontinuités (de surface) seraient gommées en faveur d'une structure de fond qui en est une de continuité et de répétition. La complexité et l'imprévisibilité, parfois surprenantes, de l'histoire seraient alors obscurcies par le paradigme même du colonialisme de peuplement, tout comme les résistances (Svirsky, 2017), les contradictions et les solidarités et ce, par-delà l'opposition binaire entre colonisés et colonisateurs auquel il donne à croire (Snelgrove, Dhamoon et Corntassel, 2014 : 9). Son fatalisme serait même vu comme présentant un risque de réification du mode de domination du colonialisme de peuplement (*ibid.* : 4) et comme ayant un effet paralysant sur les chercheurs – et plus largement sur les colonisateurs – puisque « en même temps que les chercheurs colons [par contraste avec les chercheurs autochtones] voient la profondeur et la portée du colonialisme de peuplement dans le présent, ils se sentent incapables de trouver des 'voies de sortie vers le postcolonial'²¹ » (Macoun et Strakosch, 2013 : 435 ; la traduction est la nôtre).

Le modèle d'analyse que proposait Balandier en 1951 ne permettrait-il pas d'éviter ces faiblesses reprochées aux *settler colonial studies* par-delà les questions intéressantes que celles-ci soulèvent par ailleurs ? Si le maillon faible du programme d'étude du colonialisme proposé par Balandier est le critère de la majorité démographique, faut-il pour autant établir une séparation si tranchée et penser, à l'instar de Veracini, que le colonialisme de peuplement « s'oppose radicalement » au colonialisme décrit en 1951 ? Rien ne nous paraît moins sûr. Si, comme l'indique Veracini colonialisme et colonialisme de peuplement sont liés de façon dialectique (Veracini, 2011 : 1), ne devraient-ils pas être compris en tenant compte de cette relation dialectique (Veracini, 2013 : 314) ? Balandier, avec son texte de 1951, n'invite-t-il pas déjà à l'étude des particularités de chaque colonialisme à l'aide d'une approche sensible à la situation coloniale comme un tout, mais non totalisante²² ?

De l'impuissance politique à l'impuissance analytique ? Penser les situations contemporaines du Québec et de la Polynésie française à l'aide de Balandier

Nous voudrions dans cette dernière partie tester la puissance analytique du modèle de Balandier, en le mobilisant pour relire deux cas empiriques précis, *a priori* en dehors de son champ d'application : le Québec et la Polynésie française aujourd'hui.

Le Québec, à l'origine colonie de peuplement française, fut conquis par l'Empire britannique en 1759-1760, puis incorporé à ce qui devint le Canada en 1867. La

– themselves; it is a fundamental marker of a self-determining sovereign capacity. Settler colonial studies refuses to 'ventriloquise' ». Par ailleurs, le succès des *settler colonial studies* ces dernières années et l'insistance marquée de ses principaux protagonistes pour établir la légitimité du nouveau champ d'analyse ont amené certains chercheurs autochtones à s'interroger sur les intentions de ces derniers : sont-ils en train d'essayer d'établir des ponts avec les *Indigenous studies* ou visent-ils plutôt à les reléguer à la marge ou même à les éclipser (Snelgrove, Dhamoon et Corntassel, 2014 : 10 ; Kēhaulani Kauanui, 2016) ?

²¹ « at the same moment settler scholars see the depth and reach of settler colonialism in the present they feel unable to find 'postsettler colonial passages' ».

²² La question soulevée par le politologue tsalagi (cherokee) Jeff Corntassel n'est peut-être pas dénuée de tout intérêt : « S'agit-il simplement [pour les chercheurs des *settler colonial studies*] d'établir la légitimité de leur champ de recherche ? » (Snelgrove, Dhamoon et Corntassel 2014 : 10 ; la traduction est la nôtre : « Is it just about establishing their legitimacy as a field of inquiry? »).

particularité de ce cas – qui en fait également toute la difficulté et le dote d'un caractère problématique à plusieurs égards – tient au fait que des colons européens, qui avaient d'abord participé à coloniser les autochtones (et continueront à le faire), furent à leur tour colonisés. Comme l'indique un des rares analystes actuels²³ à tenir compte de l'héritage colonial du Québec quand il s'agit d'analyser son destin politique, cette relation coloniale « s'est structurée avec le temps par une série de lois britanniques de nature constitutionnelle (1774, 1791, 1840, 1867, 1982), qui furent toutes adoptées et sanctionnées sans que le peuple québécois ait pu consentir à ces entreprises, car c'est le propre des colonisés de subir l'Histoire au lieu de l'écrire » (Arbour, 2015 : 6).

La Polynésie française, quant à elle, aux confins de la République dans un outremer français lui-même intrinsèquement périphérique, officiellement réinscrite en 2013 sur la liste des Nations unies des territoires non autonomes à décoloniser malgré la « position hostile » (Koda, 2013) de l'État français, nous semble relever exemplairement du modèle de Balandier, sans que, paradoxalement, il ne soit jamais mobilisé²⁴ pour rendre compte de la complexité politique, sociale et culturelle contemporaine.

Il s'agit modestement pour nous d'expliquer en quoi le texte fondateur de Balandier nous semble suggestif, au sens où il nous aide à penser ces situations coloniales originales. Dans ces deux cas, très dissemblables par ailleurs, ce qui fonctionne dans l'approche de Balandier est la capacité qu'elle offre d'analyser deux tendances liées. La première est celle d'une impuissance politique à sortir du colonial, avec un corollaire, la mystification, qui consiste à effacer le poids du legs colonial dans la situation présente. La seconde est la mise en apesanteur des rapports de pouvoir, dans l'analyse des phénomènes sociaux, car reconnaître les effets de la colonisation sur « l'acculturation » n'équivaut pas nécessairement à une reconnaissance de la situation coloniale, quand la colonisation n'est envisagée que « comme l'une des causes des changements culturels » (Balandier 1951 : 46). Ces deux tendances sont portées aussi bien par les (ex)colonisés eux-mêmes que par ceux qui les étudient. Voyons comment la proposition de Balandier peut être mobilisée dans les cas du Québec et de la Polynésie française.

Qu'en est-il d'un espace politique comme le Québec où on peut considérer l'indépendance comme un projet en quelque sorte avorté ? Quand Balandier évoque en 2002 la pertinence du modèle qu'il avait forgé en 1951, les situations postcoloniales qu'il désigne sont celles des États africains désormais indépendants. Mais pas seulement, car comme nous le rappelle Jean Copans (2017 : 318), l'expérience québécoise de Balandier, évoquée dans *Histoire d'Autres*, lui faisait établir un parallèle avec l'Afrique colonisée, « avec la seule différence d'une

²³ On pense également notamment à Schwimmer (1995) ; Kelly (1997) ; Bariteau (2000, 2005) ; Chevrier (2010, 2012) ; Lamonde (2017).

²⁴ À l'exception notable de Saura, 2015.

colonisation plus douceuse », et le contraignait à « affiner [s]a théorie de la situation coloniale et de la domination » (Balandier, 1977 : 45).

Il n'est d'ailleurs pas le seul à établir ce type de parallèle, et on mentionnera ici l'analyse d'Albert Memmi pendant un séjour au Québec :

« Certes, le niveau de vie des Canadiens français est dans l'ensemble, et comparativement, plus élevé qu'en Europe. Il est plus près des Américains, ce qui est le comble aujourd'hui pour un Français. Et il est exact que le terme de colonisation suggère la misère matérielle et culturelle. Mais c'est que nous avons dans l'esprit les colonisations de type africain ou asiatique. [...] Il est évident qu'on n'est pas dominé dans l'absolu, mais toujours par rapport à quelqu'un, dans un contexte donné. De sorte que même si l'on est favorisé comparativement à d'autres gens et à un autre contexte, on peut parfaitement vivre une domination avec toutes les caractéristiques habituelles de la domination, même les plus graves. C'est bien ce qui paraît arriver aux Canadiens français » (Memmi, 1972 : 138-139).

Cette domination a des conséquences concrètes (*ibid.* : 140). Pour mémoire, à partir des années 1960, le Québec s'engage dans ce qu'il est convenu d'appeler la « Révolution tranquille ». Le philosophe québécois Daniel D. Jacques résume de la façon suivante le récit, toujours le même, qu'on en retient : il s'agit d'une période de « transformations sociales et politiques qui ont conduit une communauté essentiellement rurale et catholique à devenir une société laïque et ouverte sur le monde » (2008 : 16). À la faveur du gouvernement libéral de Jean Lesage, d'importantes réformes politiques eurent lieu qui participèrent à la construction de l'État providence, l'État québécois acquérant dans le processus des pouvoirs élargis. C'est aussi pendant cette période, à la faveur de nombreux changements sociaux et d'un mouvement mondial de libération nationale, que des mouvements indépendantistes virent le jour et que les Canadiens français sont devenus des Québécois²⁵. Après les échecs de deux référendums (en 1980 et 1995) pendant lesquels les Québécois furent appelés à se prononcer sur la souveraineté du Québec, le Québec demeure à ce jour une province canadienne²⁶. Jacques revient sur l'équivoque propre à l'expression « Révolution tranquille ». Il souligne que la Révolution tranquille n'a pas été une révolution au sens plein du terme. Sur le plan politique, ni les structures de pouvoir ni l'ordonnance générale des classes sociales « ne furent vraiment affectées, encore moins renversées » (*ibid.* : 68). Les structures mises en place depuis la conquête ont donc été maintenues. Les changements qui ont été opérés l'ont été au sein de la culture minoritaire, d'un point de vue surtout rhétorique et symbolique (*ibid.* : 68-69). Et la formule de Jacques est forte : « Le Canada français s'est pour ainsi dire immolé symboliquement pour renaître, sous les nouveaux habits de la culture » (*ibid.* : 70). Ainsi, les « réalités proprement politiques nous sont toujours apparues comme étrangères » (*ibid.* : 78), que nous nous soyons installés « dans le pays imaginé de la religion d'abord, et de la culture ensuite » (*ibid.* : 78), c'est-à-dire en marge du politique. Ce processus historique empêche les Québécois, selon Jacques, de voir la dimension proprement politique de leur impuissance et des impasses. Si on hésite aujourd'hui à

²⁵ Sur cette période de changement au Québec, voir ce qu'en dit Balandier (1977 : 40-45).

²⁶ En 1980, le projet de souveraineté-association proposé est rejeté dans une proportion de 59,56 % des votes exprimés. En 1995, le « non » l'emporta avec un résultat très serré, soit 50,58 % des votes.

parler de colonisation en parlant du Québec devant les succès culturels, le développement économique et les réussites commerciales, la ville de Québec comme « capitale nationale », la devise et les emblèmes nationaux, ainsi que le drapeau national, c'est peut-être que la Révolution tranquille a non seulement participé à faire perdre de vue l'engagement pour la vérité, comme le suggère Jacques (*ibid.* : 142), mais qu'elle a aussi participé à effacer des consciences le rapport colonial, la commune aliénation qui, pourtant, semblent toujours d'actualité. Comme nous le rappelle Memmi : « Toutes les dominations ont en commun certains mécanismes. Mais il faut ajouter que chacune a sa physionomie particulière. Ce qui explique d'ailleurs que souvent des gens, pourtant bien intentionnés, *ne reconnaissent pas* telle ou telle situation de dominance. C'est-à-dire qu'ils n'arrivent pas à la ramener tout à fait à d'autres situations connues » (Memmi, 1972 : 144 ; l'italique est de l'auteur).

Dans le cas de la Polynésie française, il est possible, à l'instar du Québec, de parler de « décolonisation avortée », au sens où ni les lois d'autonomie successives depuis la période d'après-guerre ni l'accession au pouvoir de Polynésiens, dont notamment les indépendantistes à plusieurs reprises depuis 2004 (Trémon, 2006), n'ont changé fondamentalement les rapports de dépendance entre cette collectivité et l'État français, ce que la requalification de ce territoire en « Pays d'outre-mer » en 2004 nous ferait presque oublier. Pour autant, il semble que l'on soit bien souvent, comme au Québec, dans l'illusion de s'être constitué en entité « indépendante », en « pays », qui reste largement imaginaire.

Devenue Territoire d'outre-mer en 1946, la Polynésie française a connu une première occasion manquée de s'émanciper de la métropole lors de la loi Cadre-Defferre de 1957, qui crée dans les territoires d'outre-mer des Conseils de gouvernement élus au suffrage universel, permettant au pouvoir exécutif local d'être plus autonome vis-à-vis de la métropole. Le 23 décembre 1958, une ordonnance du Gouvernement français vide le statut de 1957 de sa substance. Deux mois plus tôt, le 11 octobre 1958, l'arrestation du leader du Rassemblement démocratique des populations tahitiennes, Pouvanaa Oopa, puis sa condamnation à huit ans de réclusion criminelle et à 15 ans d'interdiction de séjour en Polynésie mettent un terme provisoire au processus d'émancipation. Dans les années qui suivent, le destin politique de ce territoire va être, à partir de 1964 intimement lié à l'ouverture du Centre d'expérimentation du Pacifique et aux essais nucléaires français. La vie politique va dès lors se structurer autour de clivages entre les partisans de l'administration directe de la France et ceux de l'autonomie. Avec l'octroi du statut d'« autonomie de gestion » en 1977 – lequel permet une certaine décentralisation sur les plans administratif et financier et l'établissement de partenariats entre le territoire et l'État pour ce qui est de la gestion de projets locaux –, et à la faveur d'un mouvement qui « ira dans le sens d'un élargissement continu des compétences du territoire » (Moyrand, 2012 : 41), l'opposition politique évolue de la façon suivante : d'un côté, on retrouve les autonomistes qui souhaitent rester dans le cadre de la République et, de l'autre, on retrouve les indépendantistes qui souhaitent la souveraineté pleine et entière (Al Wardi, 2010 : 140)²⁷. Un deuxième changement statutaire sera accordé en 1984, la France conférant à la Polynésie française le statut d'« autonomie interne », avec un

²⁷ Voir aussi Al Wardi, 2009 et Trémon, 2006.

chef de l'exécutif désormais élu localement, cette charge ne pouvant plus être assumée par le haut-commissaire de la République (Moyrand, 2012 : 44). Le nouveau statut possède également une dimension symbolique importante : le territoire peut dorénavant déterminer librement ses signes distinctifs (par exemple, son drapeau, un hymne, l'utilisation du vocable « pays » pour parler du territoire), ce qui permet l'expression officielle de l'identité polynésienne (*ibid.* : 45) sur une scène culturelle déjà dynamique. Cela a permis d'entretenir l'illusion de se constituer en entité « indépendante », de donner une légitimité forte au parti en place et à son chef, Gaston Flosse, un proche de Jacques Chirac, et à son parti, le Tahoera'a Huiira'atira, parti autonomiste au pouvoir de 1982 à 1987, puis de 1991 à 2004 et de rendre la nécessité de l'indépendance moins pressante et donc, de contrer le mouvement indépendantiste²⁸.

Aussi bien au Québec qu'en Polynésie française, on observe une même tendance à l'occultation du poids du colonial dans la situation présente de la part des analystes des situations contemporaines, qui semblent souffrir d'un même aveuglement. Au Québec, si l'influence de penseurs de la décolonisation tels que Jacques Berque, Albert Memmi et Frantz Fanon fut fondamentale dans les années 1960 dans le passage de la question sociale à la question nationale (Meunier, 2008), les analyses en termes de situations coloniales ainsi que la « sensibilité décolonisatrice » ont « progressivement disparu de la scène publique et du monde universitaire » (Chevrier, 2010). Jacques insiste pourtant sur l'importance de « porter notre attention par-delà la culture et le langage » (*op. cit.* : 112) et de se penser dans le pays « réel », le Canada, qui est le « lieu d'exercice de la Loi commune et constitue un fait politique objectif » (*loc. cit.*). Comme il le rappelle encore, il n'est pas facile d'échapper à la « faiblesse récurrente de ce pays de se constituer trop souvent en vase clos, comme si notre destin particulier était pour ainsi dire séparé de celui des autres²⁹ » (*ibid.* : 79-80).

En Polynésie française, la situation coloniale ou la rémanence du colonial est un impensé dans une grande partie des analyses. À l'exception d'auteurs comme l'anthropologue Bruno Saura (2015), la tendance est à la minimisation, même à l'occultation complète de l'actualité de la situation coloniale. Les vocables « colonial », « colonisation », « colonialisme », « décolonisation »... suscitent même des réactions quasi épidermiques. Pour n'en citer qu'un exemple, on évoquera ici un commentaire fait à l'issue d'une conférence publique donnée à Tahiti par l'une de nous. Gérard Barthoux, docteur en philosophie contribuant à la formation des enseignants locaux, écrit ainsi :

« Faut-il 'décoloniser' l'école en Polynésie française ? Cette problématique est celle d'une conférence à laquelle nous avons assisté à Papeete et qui a été faite par l'anthropologue métropolitaine Marie Salaün : nous ferons tout d'abord remarquer que cette expression 'décoloniser' est malencontreuse et qu'elle est de toute façon non pertinente ; nous avons montré que l'école 'française' en tant qu'école républicaine, n'a pas pour mission la transmission ou l'imposition de la culture française, mais que ses contenus sont ceux de toute école ayant une visée universaliste » (Barthoux, 2012 : 40).

²⁸- Voir Al Wardi, 2010 pour détails.

²⁹- Le philosophe précise ici plus exactement des « autres modernes » (Jacques, 2008 : 80).

À l'instar du léopard des légendes africaines qui a la réputation d'effacer ses traces de pas avec sa queue lorsqu'il avance, la pensée hégémonique continue de cheminer tranquillement.

Comme au Québec, un effet collatéral de l'invisibilisation de la dimension proprement coloniale des situations analysées est que l'on attribue à des déterminations culturelles ou aux « mentalités » la responsabilité de l'impuissance politique, mais également les difficultés rencontrées dans les rapports sociaux, qu'il s'agisse des rapports avec les peuples autochtones ou avec les nouveaux immigrants. On trouve ainsi en conclusion d'un ouvrage consacré aux « dérives de l'autonomie » de Sémir Al Wardi une interprétation culturaliste qui entend se faire passer pour un constat objectif qui serait même valide pour toute l'Océanie :

« Dans toute l'Océanie, l'instabilité politique est une constante : Jon Fraenkel, ainsi que d'autres, a démontré que le 'système westminster' n'a pas pris racine dans le Pacifique Sud. En fait, il ne faut pas se limiter au seul 'système westminster' puisque, dans les territoires français, le constat est le même. Il s'agit plutôt du système 'wébérien', caractérisé notamment par la rationalisation du pouvoir politique et de la bureaucratie, sa professionnalisation, et les relations impersonnelles au projet des règlements et donc la limitation de l'arbitraire, qui n'a pas intégré le monde océanien essentiellement basé sur les relations personnelles voire affectives, l'échange et la redistribution. On peut dire que l'âme océanienne n'a pas été affaiblie par les différentes colonisations et, bien au contraire, qu'elle transcende les rapports exogènes » (Al Wardi, 2008 : 254-255).

On voit ici la pertinence d'en revenir au modèle de Balandier, qui insiste sur la nécessité d'historicisation des sociétés et de les considérer dans la situation coloniale, c'est-à-dire de les réinscrire dans les contextes d'énonciation et d'action.

Conclusion

Un demi-siècle après la publication de son texte, Balandier revendiquait toujours l'actualité de son modèle. Comme il l'expliquait, même le « 'post-colonial' n'est pas l'effacement du 'colonial', mais seulement de ses formes les plus apparentes » (Balandier, 2002 : 8). Il laisse subsister de vastes espaces d'influence et de domination indirecte. Pour notre part, nous voyons une implication très importante de sa proposition afin de comprendre les situations (post)coloniales que nous analysons. Il est nécessaire de faire un détour par l'histoire coloniale de façon à revenir à l'analyse des aléas de la décolonisation avec un éclairage nouveau, saisissant mieux « ce qui survit de la relation coloniale [...] ». Comme si cette relation occupait encore les consciences, tout en s'exprimant par le moyen d'autres langages et d'autres dynamiques culturelles » (*ibid.* : 9). Le poids de l'héritage colonial, quand il est occulté, laisse le champ libre à une analyse culturaliste simpliste, tant du côté des (ex-)colonisés que de ceux qui analysent leurs réalités contemporaines, en complète rupture avec l'attention que Balandier attache aux cultures pour sa part. Raisonner en termes de « cultures » renvoyant à des réalités *sui generis* et invariables, c'est faire oublier la dimension fondamentalement politique des rapports sociaux. Ainsi, même quand la dimension conflictuelle de ces rapports est effectivement perçue, elle est parfois attribuée à des différences culturelles ou à une altérité fondamentale ou ontologique, allant jusqu'à oublier que cette altérité, et donc que les éléments culturels qui la définissent, est

produite pour partie par des rapports politiques, ce que montre fort justement Balandier. Quand on suppose que les acteurs n'agissent que parce que « c'est leur coutume » ou que « c'est dans leur culture », le raisonnement est non seulement tautologique (expliquer ce que font les individus par leur appartenance à telle ou telle culture, c'est expliquer la manière dont ils agissent par la manière dont ils agissent), mais on entretient « l'illusion altéritaire » (Bensa, 2008 : 15), en ce sens qu'on élude l'historicité des différences culturelles en leur conférant une certaine naturalité sinon une naturalité certaine. Cette illusion nous fait oublier que la description, l'explicitation et *a fortiori* la mobilisation de la culture comme facteur explicatif unique sont fondamentalement une opération de désactualisation et un travail déréalisant (Bazin, 2008 : 364). Penser que des différences de comportements observables s'expliquent par des différences de « mentalité » implique de raisonner en faisant abstraction des contextes d'énonciation et d'action, en un mot de la « situation ». Or, les rapports sociaux issus de l'économie politique de l'État colonial sont marqués par des clivages et des conflits majeurs, « du fait de la reproduction des lignes de domination, d'accumulation et d'exclusion héritées de l'époque impériale » (Bayart et Bertrand, 2006 : 137). Il s'agit bien de considérer les *rapports sociaux*, ce qui impose, comme l'a énoncé Balandier en 1951, de considérer que l'unité d'analyse doit être celle qui englobe et situe ensemble la société colonisée et la société coloniale, c'est-à-dire celle qui définit l'espace politique commun de ces acteurs distincts. Cet espace politique commun est le produit de l'histoire coloniale, ce qui ne veut pas dire qu'il se résume à de simples rapports d'exploitation, et Balandier ne manque d'ailleurs pas de rappeler que « le caractère radicalement différent des structures socio-culturelles a imposé, à des degrés divers, un frein à la domination de la société coloniale » (1952 : 53). C'est bien pour cette raison que l'anthropologie sociale et culturelle est probablement la mieux à même de saisir dans toute sa complexité la situation des sociétés contemporaines face à leur héritage colonial.

Références bibliographiques

Al Wardi S.,

2008, *Tabiti Nui ou les dérives de l'autonomie*, Paris, L'Harmattan.

2009, « Twenty Years of Politics in French Polynesia », *The Journal of Pacific History*, 44/2 : 195-208.

2010, « Le Mouvement indépendantiste en Polynésie française de 1946 à nos jours » in Gagné N. et Salaün M. (dir.), *Visages de la souveraineté dans le Pacifique*, Paris, L'Harmattan : 139-158.

Arbour J. M.,

2015, *Cessons d'être des colonisés !*, Québec, Presses de l'Université Laval.

Balandier G.,

1951, « La situation coloniale : approche théorique », *Cahiers internationaux de sociologie*, 11 : 44-79.

1952, « Contribution à une sociologie de la dépendance », *Cahiers internationaux de sociologie*, 12 : 47-69.

1977, *Histoire d'Autres*, Paris, Stock.

2002, « La situation coloniale : ancien concept, nouvelle réalité », *French Politics, Culture & Society*, 20/2 : 4-10.

2003, *Civilisés, dit-on*, Paris, PUF.

Balandier G., Steinmetz G. et Sapiro G.,

2010, « Tout parcours scientifique comporte des moments autobiographiques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 185/5 : 44-61.

Bariteau C.,

2000, « L'Acte de Québec (1774), assise de l'Indirect Rule toujours d'actualité », *L'Action nationale*, 90/4 : 65-75.

2005, « Minorités et petites sociétés : enjeux et perspectives comparées » in Boucher J. L. et Thériault J.-Y. (dir.), *Petites sociétés et minorités nationales : enjeux politiques et perspectives comparées*, Montréal, Presses de l'Université du Québec : 11-25.

Barthoux G.,

2012, *L'enfant polynésien et l'école*, Paris, L'Harmattan.

Bayart J.-F. et Bertrand R.,

2006, « De quel 'legs colonial' parle-t-on ? », *Esprit* : 134-160.

Bazin J.,

2008, *Des clous dans la Joconde. L'anthropologie autrement*, Toulouse, Anacharsis.

Bensa A.,

2008, « Avant-propos » in Bazin J., *Des clous dans la Joconde. L'anthropologie autrement*, Toulouse, Anacharsis : 5-16.

Chevrier M.,

2010, « Le cas du Québec et du Canada français », communication présentée dans le cadre de la session « S'instituer sujet politique en situation coloniale : perspectives comparées », 10^e colloque annuel du CIRCEM, Université d'Ottawa, 13 au 15 octobre.

2012, *La République québécoise : hommage à une idée suspecte*, Montréal, Boréal.

Cooper F.,

2004, « Grandeur, décadence... et nouvelle grandeur des études coloniales depuis les années 1950 », *Politix*, 66 : 17-48.

2010, « La modernisation du colonialisme et les limites de l'empire », *Labyrinthe*, 35 : 69-86.

Copans J.,

2001, « La 'situation coloniale' de Georges Balandier : notion conjoncturelle ou modèle sociologique et historique ? », *Cahiers internationaux de sociologie*, 110/1 : 31-52.

2014, *Georges Balandier : un anthropologue en première ligne*, Paris, PUF.

2017, « 'Pour s'accorder à ce siècle, il faut l'explorer' : Hommage à Georges Balandier », *Anthropologie et sociétés*, 41/1 : 317-329.

Gluckman M.,

1940, « Analysis of a Social Situation in Modern Zululand », *Bantu Studies*, 14 : 1-29 et 117-136.

1947, « Malinowski's 'Functional' Analysis of Social Change », *Africa: Journal of the International African Institute*, 17/2 : 103-121.

Goody J.,

1995, *The Expansive Moment: the Rise of Social Anthropology in Britain and Africa*, Cambridge, Cambridge University Press.

Jacques D. D.,

2008, *La fatigue politique du Québec français*, Montréal, Boréal.

Kēhaulani Kauanui J.,

2016, « 'A structure, not an event': Settler Colonialism and Enduring Indigeneity », *Lateral 5.1* [en ligne]. Consulté le 10 mars 2017.

URL : <http://csalateral.org/issue/5-1/forum-alt-humanities-settler-colonialism-enduring-indigeneity-kauanui/>

Kelly S.,

1997, *La petite loterie. Comment la Couronne a obtenu la collaboration du Canada français après 1837*, Montréal, Boréal.

Koda M.,

2013, « La Polynésie sur la liste des territoires à décoloniser : l'Élysée écrit à Édouard Fritch », *Outre-Mer 1^{ère}*, 25 juillet [en ligne]. Consulté le 10 mars 2017.

URL : <http://la1ere.francetvinfo.fr/2013/07/25/la-polynesie-sur-la-liste-des-pays-non-autonomes-l-elysee-ecrit-edouard-fritch-50541.html>

Lamonde Y.,

2017, *Un coin dans la mémoire : l'hiver de notre mécontentement*, Montréal, Leméac.

L'Estoile B. de,

2008, « Max Gluckman (1940) : 'Analysis of a Social Situation in Modern Zululand' », *Genèses*, 72 : 119-155.

Macoun A. et Strakosch E.,

2013, « The Ethical Demands of Settler Colonial Theory », *Settler Colonial Studies*, 3/3-4 : 426-443.

Mann G.,

2013, « Anti-Colonialism and Social Science: Georges Balandier, Madeira Keita, and 'the Colonial Situation' in French Africa », *Comparative Studies in Society and History*, 55/1 : 92-119.

Mannoni O.,

1950, *Psychologie de la colonisation*, Paris, Seuil.

Mary A.,

2017, « Ethnographie de soi sous le 'zéro équatorial'. Le chantier autobiographique de Georges Balandier », *L'Homme*, 221 : 11-40.

Memmi A.,

1957, *Portrait du colonisé, précédé du portrait du colonisateur*, Paris, Buchet/Chastel.

1972, « Les Canadiens français sont-ils des colonisés ? » in Memmi A., *Portrait du colonisé*, Montréal, Éditions l'étincelle : 135-146.

Merle I.,

2013, « 'La situation coloniale' chez Georges Balandier. Relecture historique », *Monde(s)*, 2/4 : 211-232.

Meunier M.,

2008, « Nationalisme québécois et décolonisation au temps du FLQ : influences, transferts et traductions » in Dard O. et Lefevre D. (dir.), *L'Europe face à son passé colonial*, Paris, Riveneuve éditions : 289-302.

Moyrand A.,

2012, *Droit institutionnel de la Polynésie française*, Paris, L'Harmattan.

Rowse T.,

2014, « Indigenous Heterogeneity », *Australian Historical Studies*, 45/3 : 297-310.

Saura B.,

2015, *Histoire et mémoire des temps coloniaux en Polynésie française*, Papeete, Au vent des îles.

Schwimmer E.,

1995, *Le syndrome des Plaines d'Abraham*, Montréal, Boréal.

Silverstein B.,

2016, « Patrick Wolfe (1949–2016) », *History Workshop Journal*, 82 : 315-323.

Snelgrove C., Dhamoon R. K. et Corntassel J.,

2014, « Unsettling Settler Colonialism: The Discourse and Politics of Settlers, and Solidarity with Indigenous Nations », *Decolonization: Indigeneity, Education e³ Society*, 3/2 : 1-32.

Strakosch E.,

2016, « Beyond Colonial Completion: Arendt, Settler Colonialism and the End of Politics » in Maddison S., Clark T. et de Costa R. (eds.), *The Limits of Settler Colonial Reconciliation: Non-Indigenous People and the Responsibility to Engage*, Singapore, Springer : 15-33.

Svirsky M.,

2017, « Resistance is a Structure not an Event », *Settler Colonial Studies*, 7/1 : 19-39.

Tremon A.-C.,

2006, « Conflicting Autonomist and Independentist Logics in French Polynesia », *Journal of the Polynesian Society*, 115/ 3 : 259-288.

Veracini L.,

2010, *Colonialism: A Theoretical Overview*, Basingstoke, Palgrave Macmillan.

2011, « Introducing Settler Colonial Studies », *Settler Colonial Studies*, 1 : 1-12.

2013, « 'Settler Colonialism': Career of a Concept », *Journal of Imperial and Commonwealth History*, 41/2 : 313-333.

2014a, « Understanding Colonialism and Settler Colonialism as Distinct Formations », *International Journal of Postcolonial Studies*, 16/5: 615-633.

2014b, « Defending Settler Colonial Studies », *Australian Historical Studies*, 45/3 : 311-316.

2016a, « Obituary: Patrick Wolfe (1949-2016) », *Settler Colonial Studies*, 6/3 : 189-190.

2016b, « Patrick Wolfe's Dialectics », *Aboriginal History*, 40 : 249-260.

Wirth L.,

1941, « The Present Position of Minorities in the United States », *Studies in Political Science and Sociology* : 137-156.

1945, « The Problem of Minority Groups » in Linton R. (ed.), *The Science of Man in the World Crisis*, New York, Columbia University Press : 347-372.

Wolfe P.,

1999, *Settler Colonialism and the Transformation of Anthropology: The Politics and Poetics of an Ethnographic Event*, London, Cassell.

2006, « Settler Colonialism and the Elimination of the Native », *Journal of Genocide Research*, 8/4 : 387-409.